Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260906-DE

Délibération n° 2026-09-06

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : GANNAT Dominique donne pouvoir à EGAULT Gervais
ESNAULT Régis donne pouvoir à Marc BACUS

Absent : FAUCHOUX Fabrice

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Budget Commune : Apurement d'actifs

Le Conseil Municipal,

VU la circulaire interministérielle du 31 décembre 1996 précisant les modalités d'ajustement de l'inventaire et du fichier des immobilisations ;

CONSIDÉRANT que cette circulaire préconise notamment l'apurement progressif des biens renouvelables autres que les constructions, le matériel de transport ou de voirie ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le Maire de sortir de l'actif les biens renouvelables, acquis depuis plus de 5 ans au 1er janvier 2026, c'est-à-dire avant le 1er janvier 2021 qui par nature se déprécient rapidement et irrémédiablement et sont donc considérés à ce jour comme totalement amortis ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260906-DE

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas maintenir à l'état de l'actif les biens figurant sur l'état ci-joint, acquis avant le 1er janvier 2021 concernant les comptes :

- 2157 : Matériel et outillage technique
- 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique
- 21758 : Autres installations, matériel et outillage technique
- 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers
- 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique
- 2184 : Mobilier
- 2188 : Autres

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 1 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)